

Evaluation des enseignants : halte au projet nauséabond !



Le projet de la nouvelle évaluation des enseignants constitue un recul de plus à mettre à l'actif du gouvernement Fillon et du shampooineur Châtel.

Le système d'avancement actuel est source d'injustice avec la prise en compte de la note, or le nouveau système, en plus de l'injustice rajoute de l'arbitraire. Avec le peu de recul dont nous disposons par rapport à l'annonce, on peut quand même en discerner plusieurs aspects. Les agents auront un entretien professionnel tous les trois ans avec l'IEN ou une autre personne désignée par l'administration. On peut imaginer les CPC, ou pourquoi pas les directeurs si la création d'un statut le leur permet. Cet entretien permettra d'apprécier les résultats des élèves, l'auto-évaluation de l'enseignant et bien sûr la manière de servir. Apprenons les révérences, les petites courbettes et le baisemain, ça pourrait servir. L'avancement se ferait au rythme le plus lent pour tout le monde (ancienneté) mais Sa Majesté aurait la possibilité des bonus : jusqu'à 5 mois par an pour les plus méritants, 2 mois pour les moins sages et pour le reste du peuple peanuts.

On pourrait penser que ce nouveau système recoupe l'actuel dispositif de promotions mais le SNUipp s'est déjà penché sur la question et hélas, encore une fois il va falloir « bosser plus pour gagner encore moins »

Sur l'ensemble de la carrière, les promus méritants avancement en 18 ans actuellement, ils mettraient 26 ans et 8 mois dans le nouveau système. Les un peu moins méritants passeraient de 26 à 28 ans et 4 mois.

Et les Commissions Paritaires dans cette usine à gaz ? Elles sont vidées de leurs prérogatives et consultées uniquement si l'agent conteste la proposition établie par sa hiérarchie.

Une atteinte de plus à la démocratie !

Ne soyons pas étonnés ! Ne nous offusquons pas ! Ce projet s'inscrit dans la politique de Sarkozy à savoir diviser, opposer les salariés, casser le travail en équipes dans nos établissements scolaires. Dans le cadre du pilotage et de la politique managériale, c'était un maillon manquant pour exercer encore un peu plus de pression sur les travailleurs de l'Education que nous sommes. Si nous ne réagissons pas, nous allons subir un peu plus encore des tensions dans les écoles, dans les circons. Et surtout, n'attendons pas d'hypothétiques résultats électoraux pour inverser la tendance.

Certains IEN, certaines équipes de circonscriptions et pourquoi pas quelques directeurs d'école pourraient s'emparer de ce pouvoir supplémentaire pour assoir un peu plus leur autoritarisme.

Pour le SNUipp-FSU, les modalités d'évaluation des enseignants doivent être déconnectées de l'évolution de carrière, et être concrètement améliorées. Le SNUipp-FSU porte le projet d'une évaluation formative qui soit une aide au développement professionnel pour que les enseignants soient encore mieux armés pour faire réussir tous les élèves. Il défend les principes d'équité, d'égalité de traitement de carrière, de transparence, garantis notamment par le contrôle paritaire.

Nous devons obtenir le retrait de ce projet, sans négociation préalable, faire valoir nos propositions, nous adresser à nos collègues et à nos partenaires pour organiser la riposte.

Lors de la journée de grève du 15 décembre, tous ensemble, nous porterons nos revendications.

Alain CHABRILLANGEAS

Que représente la fraude aux arrêts maladie ?



Le gouvernement impose, en 48 heures chrono (mieux que La Redoute) aux salariés du privé un quatrième jour de carence (et un jour aux fonctionnaires) avant la prise en charge d'un arrêt de travail pour économiser de l'argent.

Or, quand on les compare avec leurs voisins européens, les salariés Français ne sont pas plus enclins qu'ailleurs aux arrêts de travail. Une longue étude menée en 2010 par deux chercheurs du CNRS montrait qu'entre 1994 et 2001, le taux d'absence globale (pour raisons de santé ou non) oscillait, en France, entre 10 % et 11 %, contre 20 % et 28 % au Danemark, 15 % au Royaume-Uni ou 16 % et 18 % aux Pays-Bas, même si entre temps les Français sont passés à la 3^{ème} place, après l'Allemagne et l'Autriche.

Quant à la fraude, elle n'atteint qu'une faible ampleur. Le renforcement de la législation depuis 2002 fait que les contrôles sont systématiques sur les arrêts maladie de plus de 45 jours.

Ces mesures, non seulement impopulaires, mais surtout injustes, permettraient de rapporter 280 millions d'euros.

Un chiffre qui représente bien peu face, par exemple, à celui du travail au noir. Selon le député UMP Dominique Tian, auteur d'un rapport sur la question en juin, celui-ci représenterait 9 à 15 milliards d'euros de manque à gagner fiscal par an, soit plus que le coût total des indemnités journalières, et donc infiniment plus que la fraude à ces dernières.

Mais là encore ne parlons-nous que du petit peuple qui frauderait ! Le droit naturel (...de ne pas se tuer au travail), à être malade et à prendre le temps de se soigner est en train de

disparaître. C'est à un retour au moyen-âge que nous assistons, soi-disant pour assainir les comptes de l'état mis à mal par les fraudes des petites gens. Mais pourquoi ne regarder le problème que par le petit bout de la lorgnette ? Ouvrons notre angle de vision à 360° ! Que constatons-nous ?

A chaque fois que l'on évoque les très hautes dépenses de l'état (revenus et avantages, déplacements et protection des hommes politiques et des hauts fonctionnaires, dépenses incroyables de l'état et des collectivités territoriales pour le bien-être des dirigeants : changement de mobiliers et décoration lors de l'arrivée d'un nouveau responsable, diplomates aux salaires famémeux qui ne sont qu'argent de poche, car tout ce qui constitue leur vie quotidienne est offert par l'état, cadeaux fiscaux aux riches, subventions aux grosses entreprises, niches fiscales, etc.) on nous dit : « Ce n'est qu'une goutte d'eau ! », mais j'aimerais comparer toutes ces « gouttes d'eau » pour voir si les fleuves qu'elles deviennent ne seraient pas supérieurs à toutes les petites fraudes supposées des petites gens !!!

Et encore n'est-il ici question que de l'injustice de l'état ! mais ajoutons les parachutes dorés et autres stocks options, et ce ne sont plus des fleuves, mais des océans à comparer aux ruisseaux des petits fraudeurs éventuels.

Halte à l'hypocrisie ! et place à la justice sociale !

Daniel COUTANT



Compte rendu CAPD 22/11/2011

La CAPD a traité des promotions et des présidences de RPI (cf déclaration liminaire ci-dessous).

1 - Promotions :

- Promotions des instituteurs : 4 collègues promus
- Promotions des professeurs des écoles : 583 collègues promus Vous trouverez les barèmes des premiers et derniers promus et le nombre de promus en pièce jointe.

Les résultats détaillés avec les noms et les barèmes ont été envoyés aux écoles et aux syndiqués avec la lettre hebdo mais pour des raisons de confidentialité nous ne les publions pas sur le site.

Le SNUipp est intervenu sur la correction d'un barème concernant le passage du 7ème au 8ème échelon celui-ci est donc suspendu jusqu'à vérification.

- Promotions des professeurs des écoles hors classe : 12 collègues promus

2 - Présidence des RPI

Le SNUipp rappelle son opposition à ce nouveau mode de fonctionnement : cf déclaration liminaire.

3- Questions diverses :

Demande de détachement dans le corps des professeurs d'EPS. Remplacement (cf déclaration liminaire).

Résultat statistique des promotions 22 Novembre 2011

échelon	Vitesse			
	grand choix		Choix	
	Premier promu	Dernier promu	Premier promu	Dernier promu
4	Automatique		Automatique	
5	34,000	30,956		
6	40,164	35,000	38,297	33,000
7	51,886	38,417	43,631	37,206
8	57,848	46,069	55,017	43,839
9	63,608	57,557	64,411	49,917
10	70,961	67,983	72,053	58,925
11	78,167	74,556	77,872	73,411

Nombres de promus par échelon et vitesse d'avancement

échelon	Grand Choix	Choix	Ancienneté	Total
4ème			33	33
5ème	23		60	83
6ème	22	36	16	74
7ème	26	53	20	99
8ème	27	45	14	86
9ème	25	47	22	94
10ème	19	30	14	63
11ème	19	24	8	51
6ème HC			8	8
7ème HC			4	4



Déclaration liminaire du SNUipp-FSU

C'est dans une situation particulièrement dégradée concernant le remplacement de nos collègues absents que se tient cette CAPD. Cela nous affecte aussi en tant qu'élus des personnels car seule une d'entre nous est aujourd'hui remplacée. C'est un bien mauvais signe pour la première réunion de cette nouvelle CAPD suite aux élections professionnelles du mois d'octobre. Nous ne pouvons ici que rappeler notre mécontentement en raison des obstacles nombreux et insurmontables qui ont eu pour conséquence l'impossibilité de voter pour de nombreux collègues. Ainsi le niveau de participation s'est effondré en Dordogne comme au plan national. Nous exigeons qu'un bilan soit tiré à tous les niveaux et que soit rétabli un véritable vote dans les écoles sur le temps de travail, seule façon de permettre à tous nos collègues d'exercer leur droit à désigner leurs représentants.

Au sujet du remplacement, nous tenons à exprimer ici la lassitude et le mécontentement de notre profession. Nous avons alerté le rectorat en début d'année scolaire sur ce qui ne manquerait pas de se produire dans notre département et nous avons demandé que des recrutements supplémentaires soient mis en œuvre. Nous constatons, trois mois après la rentrée, qu'aucune réponse ne nous a été donnée et qu'aucune solution autre que le débrouillez-vous avec les moyens du bord n'a été apportée. Nous souhaitons qu'un point soit fait lors de cette réunion sur cette question. Nos collègues, mais aussi les parents d'élèves vivent très mal cette période qui génère des tensions, du stress pour tout le monde, du travail supplémentaire de réorganisation et de la fatigue sans parler de la perturbation des écoles, des élèves et des familles. Cela est d'autant plus insupportable, qu'à intervalles réguliers, le ministère ne se prive pas de mettre en avant la continuité du Service Public en particulier en cas de grève. Alors que le gouvernement organise la pénurie de personnels par sa politique de restriction d'emplois qui occasionne de nombreux dysfonctionnements, il tente de faire croire que ce sont les abus d'arrêts de travail qui en sont responsables. Il s'attaque aux droits des personnels par l'introduction prochaine d'une journée de carence.

Aujourd'hui, nous allons examiner, peut-être pour la dernière fois, les propositions d'avancement d'échelon de nos collègues. Aussi, nous tenons à dénoncer, avec la plus grande vigueur, le projet de décret et d'arrêté sur l'évaluation des enseignants. En effet, s'il était mis en œuvre dès 2012 comme annoncé, il ralentirait considérablement les progressions de carrière et renforcerait le pouvoir hiérarchique en individualisant sans contrôle les promotions. Dans un contexte de baisse du pouvoir d'achat des salaires dans la fonction publique, les changements d'échelon deviennent le seul moyen d'évolution des rémunérations. Ainsi est niée ce qui fonde notre fonction publique à savoir la carrière. Comment admettre de telles régressions en particulier pour les enseignants de notre pays dont les études internationales montrent qu'ils sont déjà à la traîne des pays européens en matière salariale.

Nous tenons aussi à rappeler nos propositions en matière d'avancement à savoir que tous les enseignants puissent progresser à la même vitesse, la plus rapide, que la note soit exclue du barème et que chacun puisse atteindre en fin de carrière l'indice terminal de la Hors Classe actuelle.

Par ailleurs, nous souhaitons pouvoir disposer de données exhaustives et « anonymées » sur les progressions de carrière de l'ensemble de nos collègues en Dordogne.

Nous voulons évoquer les difficultés de plus en plus grandes à obtenir de l'Inspection Académique, les renseignements nécessaires pour faire notre travail de contrôle malgré des courriers envoyés. Sans doute, les suppressions de postes de personnels administratifs expliquent en grande partie cette situation qui aboutit à ce que les services et en particulier celui du premier degré, ne trouvent plus le temps de nous répondre ou ne sont plus contactables par téléphone. Nous y reviendrons en détail lors de cette CAPD.

Dernier point concernant l'examen des propositions de désignation des président(e)s de RPI. Il s'agit d'une nouveauté résultant d'une modification des élections des délégués de parents d'élèves aux conseils d'écoles. Nous vous avons écrit sur ce sujet il y a quelques semaines pour vous faire part de notre désaccord sur cette procédure et vous demander de respecter les décisions des équipes, à savoir de ne pas rejeter les propositions de directions collégiales ou tournantes. Nous réitérons aujourd'hui cette demande.

Les représentants des personnels SNUipp-FSU à la CAPD

Sabine Loubiat-Fouchier, Vincent Perducat, Francine Leymarie, Jérémie Ernault, Vanda Bonnamy, Jean Luc Marchive.

Nom :
Prénom :
Département d'affectation actuelle :
Date de titularisation : (jj/mm/aaaa) :



Département(s) demandé(s)

Voeu 1 :
Voeu 2 :
Voeu 3 :
Voeu 4 :
Voeu 5 :
Voeu 6 :

Attention,

Si vous avez été muté cette année en Dordogne par les permutations informatisées sur un voeu que le voeu 1, vérifiez votre barème. Le cumul d'ancienneté de séparation n'est pas pris en compte par le serveur. Nous sommes intervenus auprès de l'administration pour signaler cette anomalie qui pourrait s'avérer pénalisante.



année
autre
bien

Rappel calendrier

- Du jeudi 18 novembre 2010 à 12h au mardi 07 décembre 2010 à 12h : saisie des vœux sur I prof.
- Du mardi 07 décembre 2010 au vendredi 10 décembre 2010 : envoi des confirmations de demande dans la boîte I prof du candidat.
- Jusqu'au vendredi 17 décembre 2010 : retour des confirmations de demande et des pièces justificatives dans les IA.
- Vendredi 4 février 2011 au plus tard : contrôle et mise à jour des listes départementales ; vérification des vœux et barèmes ; examen des demandes de 500 points de bonification exceptionnelle au titre du handicap.
- Mercredi 8 février 2011 au plus tard : date limite d'enregistrement des demandes tardives pour rapprochement de conjoints et pour les demandes d'annulation et modification de candidature ; consultation des barèmes sur I prof.
- Lundi 14 mars 2011 : résultats communiqués par le SNUIPP de votre département et par I prof

Éléments du barème :

Échelon

Échelon au 31/08 de cette année scolaire :
ou Échelon au 01/09 pour les T1 et reclassement :
Corps :

Ancienneté dans le département

Ancienneté ds le département au 01/09 prochain depuis la titularisation :ans.....mois.....jours

Garde d'enfant partagé

Vous demandez une mutation pour permettre une garde alternée d'enfant ou droit de visite (décision de justice) à joindre :

Rapprochement de conjoint

Demande de rapprochement de conjoint : oui / non:

Enfants à charge (uniquement pour une demande de rapprochement de conjoint)

Nombre d'enfants à charge de moins de 20 ans au 1er septembre prochain :

Séparation de conjoint

Nombre d'année(s) de séparation au 01/09 de l'année en cours :

Exercice dans un établissement "Plan violence"

Avez-vous eu un exercice continu durant les 5 ans :oui / non:

Renouvellement du 1er voeu

Nombre de renouvellement de façon continue du 1er voeu (hormis la demande actuelle) :

Demande de 500pts

Avez-vous demandé une majoration exceptionnelle de 500pts ? : oui / non:

Remarques :

.....
.....
.....

Adresse email :

A retourner au SNUipp-FSU 24 :

par courrier : Bourse du travail, 26 rue Bodin 24029 PERIGUEUX CEDEX
par fax : Fax 05 53 05 92 04
par mail : snu24@snuipp.fr



● **NOM - Prénom** : Nom de jeune fille :

Adresse (personnelle) : (Rue, lieu-dit... : préciser).....

Code postal : Ville : Date de naissance :

e-mail (personnel): fixe : portable :

● **SITUATION** : Instituteur(trice) Professeur des écoles PE hors-classe PE Stagiaire Etudiant Master

P. e. g. c. P. e. g. c. hors-cl. P. e. g. c. classe excep. AE AVS EVS Liste complémentaire

Adjoint(e) élém. Directeur(trice) Titulaire-mobile ZIL Retraité

Adjoint(e) mat. Chargé(e) d'école Titulaire-mobile BD Sortie de l'IUFM :/...../.....

Enseignant spécialisé (préciser)

Si temps partiel précisez la quotité de service :% **Echelon** : depuis le

Autre situation (préciser)

● **Etablissement(s) ou poste (s) de rattachement** :

66 % de déduction fiscale applicable sur les revenus 2012

Échelons	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
INSTITUTEURS							124 €	130 €	136 €	146 €	160 €
P. E.			123 €	129 €	135 €	146 €	154 €	165 €	175 €	190 €	204 €
P. E. H. CLASSE	153 €	172 €	184 €	199 €	217 €	229 €	242 €				
PEGC					123 €	129 €	135 €	143 €	150 €	159 €	168 €
PEGC H. CLASSE	142 €	150 €	158 €	168 €	190 €	204 €	<small>Sous peu, la grille débutera directement à l'échelon 3, il ne restera onc que 9 échelons le dernier correspondra à notre échelon 11 actuel.</small>				
PEGC CL. EXC.	190 €	206 €	216 €	230 €	243 €						
RETRAITES	- de 1500€ mensuel <input type="checkbox"/> 100 €			1500 à 2000€ mensuel <input type="checkbox"/> 105 €			+ de 2000€ mensuel <input type="checkbox"/> 110 €				

MAJORATIONS			
A-SH	8 €	DIRE. 5/9 CL	10 €
IMF PEMF IEN	12 €	DIRE. 10 CL et +	15 €
IMF PEMF IUFM	8 €	DIRE. SEGPA & ET SPE	15 €
DIRE. 2/4 CL	5 €	DIRE. EREA/LEA	40 €

AUTRES CATEGORIES			
PE Stagiaires (PES)	100 €	A.E. ; EVS ; AVS	40 €
Etudiant (e) Master	15 €	Dispo./Congé parental	74 €

TEMPS PARTIEL : proportionnel à la fraction de service effectué

m'adresser les publications éditées par le Snuipp.
 Je demande au SNUipp de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6.01.1978. Cette autori-

Le SNUipp pourra utiliser les renseignements ci-dessus pour

Indiquez votre choix de paiement :

▶ **Au comptant (1 chèque)**

▶ **En chèques (2 à 5)**
À l'ordre de : « SNUipp-FSU Dordogne »

▶ **Par prélèvement automatique**
(n'oubliez pas le RIB et la demande de prélèvement au dessous)

Montant : €

(cf tableaux-tarifs au dessus en appliquant si besoin la quotité temps partiel)

Date : **Signature** :

DEMANDE DE PRÉLÈVEMENT

La présente demande est valable jusqu'à annulation de ma part à notifier en temps voulu au créancier.
Dates de prélèvement : le 10 de chaque mois, en 5 prélèvements consécutifs.
Date du 1er prélèvement : En application de la législation fiscale (déclaration par année civile), le premier prélèvement n'aura lieu qu'en **janvier 2012**.

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse ci-dessous, dans les conditions prévues par la délibération n° 80 du 1/4/80 de la Commission Informatique et Libertés.

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution sur simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

<p style="text-align: center;">NOM, PRÉNOMS ET ADRESSE DU DÉBITEUR</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	<p style="text-align: center;">NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER</p> <p style="text-align: center;">SNUipp Dordogne - Bourse du Travail 26, rue Bodin - 24029 PÉRIGUEUX Cedex</p>													
<p style="text-align: center;">COMPTE À DÉBITER</p> <p>Établisst Guichet N° de compte Clé RIB</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="border: 1px solid black; width: 25px;"> </td> <td style="border: 1px solid black; width: 25px;"> </td> <td style="border: 1px solid black; width: 25px;"> </td> <td style="border: 1px solid black; width: 25px;"> </td> <td style="border: 1px solid black; width: 25px;"> </td> <td style="border: 1px solid black; width: 25px;"> </td> <td style="border: 1px solid black; width: 25px;"> </td> <td style="border: 1px solid black; width: 25px;"> </td> <td style="border: 1px solid black; width: 25px;"> </td> <td style="border: 1px solid black; width: 25px;"> </td> <td style="border: 1px solid black; width: 25px;"> </td> <td style="border: 1px solid black; width: 25px;"> </td> <td style="border: 1px solid black; width: 25px;"> </td> </tr> </table>														<p style="text-align: center;">N° national d'émetteur</p> <p style="text-align: center; font-weight: bold; font-size: 1.2em;">439172</p>
<p style="text-align: center;">NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE À DÉBITER</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>														

Date : **Signature** :

Prière de renvoyer cet imprimé au créancier, en y joignant obligatoirement un **relevé d'identité bancaire (RIB)** ou postal (RIP).



Politique à haut risque pour l'école : nous aussi, on évalue !

Fermetures de classes, fragilisation de la maternelle, suppressions de postes de RASED et de remplaçants, abandon de la formation, l'école est actuellement durement dévaluée par la purge budgétaire. Et ce ne sont pas les 5 700 suppressions de postes supplémentaires programmées dans les écoles au budget 2012 qui vont desserrer l'étau.

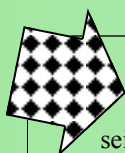
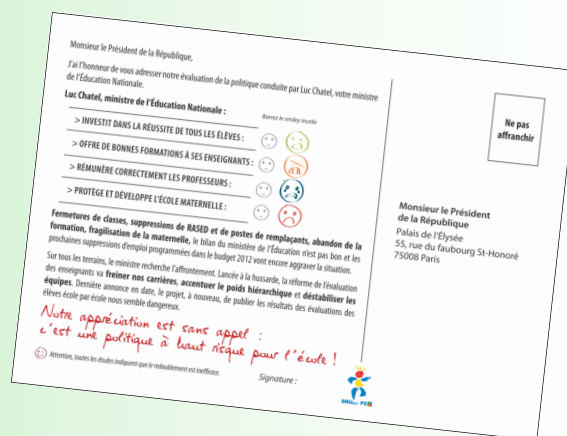
Sur tous ces points, les enseignants ont leur mot à dire, alors qu'ils s'engagent sans relâche et dans des conditions de plus en plus difficiles à faire réussir tous les élèves. Le ministère engage, de plus, de profonds changements pour l'évaluation des enseignants, ralentissant les déroulements de carrière, renforçant les pressions hiérarchiques et mettant en danger le travail en équipe.

Alors, en cette fin de trimestre, c'est l'heure des comptes : « Nous aussi, on évalue », telle est l'initiative que lance le SNUipp-FSU en invitant les enseignants à évaluer la politique ministérielle. Grand consommateur d'évaluations en tous genres, le ministère de l'éducation nationale ne devrait pas être exagérément surpris de voir sa politique passée elle-aussi au crible de quelques compétences significatives pour la réussite des élèves : budget, maternelle, formation, rémunération...

Le SNUipp-FSU invite les enseignants à envoyer au président de la République une fiche d'évaluation de son ministre de l'éducation nationale, bilan d'une politique « à haut risque » pour l'école. Il appelle à se saisir de cette initiative notamment à l'occasion de la grève du 15 décembre prochain.

La fiche est téléchargeable sur le site du SNUipp-FSU ; 200 000 exemplaires viennent également d'être envoyés dans les écoles.

Paris, le 5 décembre 2011



L'intersyndicale éducation confirme son appel à la grève le 15 décembre

L'ampleur de la mobilisation contre les projets de textes concernant l'évaluation des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation (appel à la grève, pétition qui a déjà recueilli 50 000 signatures, assemblées générales de personnels, motions de conseils d'administration de collèges et de lycées, motions de conseils d'écoles...) a contraint le ministre de l'Éducation Nationale à revenir sur la suppression de toutes les promotions entre 2012 et 2015. Il renonce aussi à présenter ce texte dès décembre au CTM. Il tente de désamorcer la mobilisation des personnels de l'Éducation en proposant un simulacre de négociations sur ces textes.

Il affirme aujourd'hui que ces textes ne sont pas définitifs et sont ouverts à la discussion. **Mais dans le même temps il confirme qu'il n'entend pas revenir sur les principaux points de désaccord :**

- le rôle majeur du supérieur hiérarchique : IEN dans le premier degré et positionnement du chef d'établissement comme seul évaluateur dans le second degré,
- le contenu de l'évaluation : elle ne porterait plus principalement sur l'activité en classe avec les élèves,
- l'évolution des carrières : déroulement ralenti, sans transparence renforçant inégalités et injustices.

Les organisations **CGT-Educ'action, FNECFP-FO, FSU, SE-UNSA, SNALC-CSEN, SNCL-FAEN, SNEP-FSU, SNES-FSU, SNETAA-FO, SNFOLC, SIES-FAEN, SNUDI-FO, SNUEP-FSU, SNUipp-FSU, SUD-Education, UNSA** considèrent que les annonces ministérielles ne répondent pas à leurs attentes, et confirment leur demande de retrait du projet de décret et d'arrêté. Elles appellent à signer et à faire massivement signer la pétition nationale pour le retrait du projet.

Elles maintiennent leur appel à la grève le 15 décembre et elles appellent les personnels à participer massivement à la mobilisation.



SNUipp-FSU Dordogne ■ Bourse du Travail ■ 26, rue Bodin - 24029 PÉRIGUEUX Cédex
Téléphone : 05 53 08 21 25 - Télécopie : 05 53 05 92 04 - email : snu24@snuipp.fr - site : <http://24.snuipp.fr/>
Permanences : lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 10h à 12h et de 14h à 17h
répondeur téléphonique, fax et email hors permanences

